



INDICATEURS ÉCONOMIQUES

1 - DÉPENSES DES TOURISTES

Les touristes ont dépensé en 2025, **313 millions d'euros** dans le Gers. Rapportés à la population, cela représente un **apport de 1 625 € par an et par habitant**.

1,9 million de visiteurs, dont
1,1 million de touristes,
0,8 million d'excursionnistes,
313 millions d'euros de dépenses totales.

La durée moyenne de séjour d'un touriste est de 7 jours et la dépense moyenne est de 39 € par jour et par personne, soit un budget global de séjour de 768 € en moyenne. La durée moyenne concerne les nuitées touristes marchandes **et** non-marchandes, elle peut donc varier d'autres publications du CDT, comme les flux touristiques par exemple.

La dépense moyenne d'un visiteur à la journée (excursionniste) est de 54 € par jour et par personne

(Source : enquête de clientèle départementale 2014-2015 / CDT 32 - données Flux Vision Tourisme Orange CDT 2025)

2 - EMPLOI : DONNÉES 2023

(source : INSEE/CRTL Occitanie/CDT Gers)

méthodologie : source INSEE, fichier 2023 « Tous salariés » (DADS-DSN), dont les bases 2023 des non-salariés.

L'emploi touristique correspond à l'emploi généré par la présence de touristes sur un territoire. La totalité des emplois des activités dites **100 % touristiques** (hébergements, musées, parcs d'attraction, etc.) est comptée comme touristique. Pour les **activités partiellement touristiques** (cafés, restaurants, commerces, etc.), l'emploi touristique est estimé en retranchant à l'emploi total un emploi théorique lié aux résidents. Dans cette étude, on comptabilise tous les emplois salariés touristiques, qu'ils soient saisonniers ou non.

Ce mode de calcul de l'emploi touristique salarié nous donne un éclairage plus précis (en prenant en compte des activités partiellement touristiques et la proportion d'activité liée aux résidents permanents).

Données Occitanie 2022

134 800 emplois* générés par la présence de touristes,
+ 11 % par rapport à **2021**,
7 % de l'emploi marchands régional,
79 % en emplois salariés (106 350 emplois),
21 % en emplois non-salariés (28 450 emplois),
5^{ème} rang national, en terme d'emploi touristique.

Données Gers 2023

3 694 emplois* générés par la présence de touristes,
- 2 % par rapport à **2022**,
8 % de l'emploi marchands** départemental,
77 % en emplois salariés (2 832 emplois),
23 % en emplois non-salariés (862 emplois),

* emplois salariés et non-salariés touristiques, en moyenne annuelle

** emploi ne relevant pas des biens et services collectifs

Emploi touristique

(emplois salariés et non-salariés touristiques)

Sur l'année 2023, on compte **3 694 emplois générés par le tourisme (- 2 %)**. Ce chiffre varie de **4 732 emplois touristiques** (salariés et non-salariés) générés en haute-saison, à 2 740 en janvier.

Répartition par secteur de l'emploi touristique*

Artisanat	Commerce	Hébergement	OT	R	S	Autres
10%	40%	19%	7%	5%	9%	10%

* emplois salariés et non-salariés touristiques

OT = Offices de tourisme, Patrimoine et Culture
R = Restauration et cafés

S = Sport et Loisirs
Autres : y compris soins

Le secteur du **commerce** (commerce de détail alimentaire, non-alimentaire et grandes surfaces) représente **40 % de l'emploi touristique** (salarié et non-salarié). Viennent ensuite l'hébergement, l'artisanat, la restauration et les cafés.

A - Emplois salariés touristiques

Sur l'année, on compte **2 832 emplois salariés touristiques (- 1 %)**. Ce chiffre varie de 3 528 en haute-saison, à 2 207 en janvier.

Répartition par secteur de l'emploi salarié touristique

Artisanat	Commerce	Grandes surfaces	Hébergement	OT	R	S	Autres
10%	24%	21%	17%	8%	5%	6%	9%

OT = Offices de tourisme, Patrimoine et Culture
R = Restauration et cafés

S = Sport et Loisirs
Autres : y compris soins

Le secteur du **commerce** représente **24 % de l'emploi salarié touristique**, viennent ensuite les grandes surfaces, l'hébergement, l'artisanat, les offices de tourisme, patrimoine et culture, le sport et les loisirs et la restauration et café.

B - Emplois non-salariés touristiques

Sur l'année, on compte **862 emplois non-salariés touristiques (- 6 %)**. Ce chiffre varie de 1 204 générés en haute-saison, à 533 en janvier.

Répartition par secteur de l'emploi non-salarié touristique

Artisanat	Commerce	Hébergement	OT	R	S	Autres
11%	24%	27%	5%	4%	14%	14%

OT = Offices de tourisme, Patrimoine et Culture
R = Restauration et cafés

S = Sport et Loisirs
Autres : y compris soins

Le secteur de l'**hébergement** représente **27 % de l'emploi non-salarié touristique**. Viennent ensuite le commerce, le sport et les loisirs, l'artisanat, la restauration et cafés, et le patrimoine et la culture.

Évolution des emplois salariés touristiques 2025

(Source Acoess/Urssaf)

On observe une légère baisse du nombre d'emplois salariés en 2025 (-1 %), par rapport à 2024.

1 683 emplois salariés dans le tourisme, soit
5 % de l'emploi salarié total gersois.

	2023	2024	2025
 Hôtels et hébergements similaires	283	264	255
 Autres hébergements touristiques	41	33	37
 Terrains de campings	55	62	43
 Agence de voyage et autres services de réservation	76	75	69
Total des activités 100% Tourisme	455	434	404
 Établissements thermaux et Soins corporels	31	41	44
 Restaurants	1 008	997	1 023
 Débits de boisson	199	228	212
Total des activités caractéristiques du tourisme	1 698	1 700	1 683

3 - TAXE DE SÉJOUR 2024

(source analyse CDT 32)

La collecte de la taxe de séjour 2025 étant toujours en cours au moment de la rédaction de cette première version du bilan synthétique, il n'est pas possible de donner le montant de celle-ci.

Le produit de la taxe de séjour 2024 dépasse, pour la 2nde fois les 900 000 €.

1 144 000 € collectés pour 2024,
928 600 € de taxe de séjour pour 2024,
125 500 € de taxe additionnelle régionale,
- évolution non comparable à 2023,
38 % part reversée par les opérateurs numériques.

La collecte de la **taxe de séjour 2024** a pour la première année intégré la Taxe Additionnelle régionale (TAR).

Le montant est fixé à 34 % de la taxe de séjour.

Pour cette première année de collecte, on constate une perception disparate sur l'ensemble du Gers. Certains territoires récupérant quasiment à l'euro près les sommes dues (5), d'autres la « sous-estimant » par rapport à la taxe de séjour (6) enfin, 2 ne sont pas en mesure de donner le montant collecté concernant la TAR.

Ce manque de constance de la donnée ne permet donc pas de calculer les évolutions, ni même la répartition de la taxe de séjour.

À noter, 2 territoires n'ont pas répondu.

Cette taxe, payée par les touristes, permet aux intercommunalités de financer une partie des budgets des offices de tourisme, les dépenses liées au tourisme en matière de promotion/communication, marketing, accompagnement des prestataires, entretien ou création de chemins de randonnées, utilisation de nouveaux outils....

Les **versements effectués par les opérateurs numériques**, par rapport à ceux réalisés directement par les hébergeurs, représentent **38 %** du produit de la taxe globale (avec les alertes de fiabilité précédentes), sur 7 territoires, elles représentent plus de 50 % du produit.

Le produit de la taxe de séjour est déterminé en fonction des déclarations des collectivités. L'estimation du produit de la taxe de séjour de l'année précédente s'effectue au mois d'octobre de l'année en cours. Les informations sont donc celles délivrées à l'instant T et sont susceptibles de connaître des ajustements.

Le CDT Destination Gers et les offices de tourisme du Gers travaillent à analyser plus finement les données, à mettre en place des marqueurs comparables en matière d'indicateurs économiques.

Enquête Taxe de Séjour 2024

Enquête CDT auprès des collecteurs de taxe de séjour ; taux de répondants : 87 % (13 répondants)

85 % disposent du nombre de nuitées que représentent la taxe de séjour sur leur territoire,

31 % disposent de la durée moyenne de séjour que représente la taxe de séjour sur leur territoire,

23 % disposent du prix moyen des locations par type d'hébergement que représente la taxe de séjour sur leur territoire,

979 000 nuitées déclarées totales, dont

641 900 nuitées adultes,

70 100 nuitées enfants ou exonérées.

Retrouvez l'ensemble des focus de la Destination Gers sur :

pro.tourisme-gers.com/focus-thematiques



Comité Départemental du Tourisme Destination Gers

3, boulevard de Roquelaure - 32 000 AUCH

+33 (0)5 32 66 05 91 - obseco1@tourisme-gers.com

pro.tourisme-gers.com/notre-observatoire-economique - tourisme-gers.com



POUR
LES GOURMANDS
DE LIBERTÉ